



Date de publication : 14 décembre 2015

Auteur(s) : Vincent Larouche

Support : Journal

Page : A9

La SQ n'exige plus de crédits universitaires pour les officiers

Seize ans après la commission Poitras et son grand appel à rehausser la formation des membres des forces de l'ordre, la Sûreté du Québec recule de deux pas dans son engouement pour la formation scolaire : La Presse a appris que le corps policier a éliminé l'exigence de crédits universitaires pour devenir officier, en plus de suspendre le financement des cours universitaires pour les agents de la base.

Au cours des dernières semaines, les agents ont été avisés qu'il n'est plus obligatoire de détenir 30 crédits universitaires, soit l'équivalent d'un certificat, pour être nommé officier. Les études sont toujours un atout, mais elles ne sont plus un critère d'admissibilité comme c'était le cas depuis plusieurs années.

La direction dit avoir voulu être « plus pragmatique » en adoptant des critères d'admissibilité plus flexibles. « On y croit, aux études universitaires. C'est très important pour la direction. Mais on a aussi vécu des cas où on est passés à côté d'excellents leaders. Certains avaient 12 ans d'expérience en gestion sans avoir les crédits, et ils n'étaient pas admissibles », explique l'inspecteur-chef Pierre Allaire.

À ce changement d'approche s'ajoute la suspension, depuis le printemps dernier, du remboursement des droits de scolarité universitaires pour les sous-officiers et les agents de la base qui retournent sur les bancs d'école. M. Allaire confirme que ce programme d'amélioration des compétences est « en révision » et qu'aucune date n'a été arrêtée pour sa réactivation.

« Niveler par le bas »

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec s'inquiète de cette tendance, qu'elle attribue au programme d'austérité du gouvernement. « C'est un peu niveler par le bas, malheureusement. Comment augmenter les standards si vous n'encouragez pas la formation ? », lance Pierre Veilleux, président de l'association.

« Souvent, certains criminologues ou sociologues ont des reproches, ils affirment qu'une technique de niveau collégial, ce n'est pas suffisant pour le métier de policier. Nous, on s'efforce d'aller chercher une formation universitaire sur notre temps, en dehors des heures de travail, et l'employeur suspend le programme à cause de l'austérité, alors que dans toutes les organisations modernes, c'est omniprésent », déplore M. Veilleux.

Le leader syndical évoque aussi une approche de « deux poids, deux mesures », car « au SPVM, ils ont encore un programme de soutien aux études ». Il soupçonne aussi que l'abandon de l'exigence des crédits universitaires pour devenir officier peut être une façon de réduire, de façon détournée, les dépenses en droits de scolarité.

Nombreux débats

La formation et les études liées au métier de policier ont été l'objet de nombreux débats au cours des 20 dernières années.

Dès 1994, un groupe d'étude embauché par l'ancien Institut de police avait soulevé l'idée qu'une formation universitaire soit requise un jour pour devenir policier. La même année, le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard avait envoyé un message qui allait sensiblement dans le même sens. «Il est temps de donner une nouvelle direction à la Sûreté du Québec. Je veux une police plus instruite », avait-il déclaré, avant de nommer Serge Barbeau, titulaire d'une maîtrise en administration publique, comme directeur général de l'organisation.

Deux ans plus tard, en 1996, le rapport Bellemare, commandé par le Ministère, dénotait un «problème sérieux de formation de base chez l'enquêteur» et recommandait l'exigence d'un diplôme universitaire pour accéder à ce poste, comme c'est le cas au FBI.

En 1999, la Commission d'enquête sur la SQ, présidée par l'ancien juge Lawrence Poitras, recommandait à son tour de hausser significativement le niveau de formation des enquêteurs et de leurs gestionnaires.

Le chemin parcouru

L'organisation a fait beaucoup de chemin depuis cette époque, observe l'ancien directeur général Serge Barbeau.

«Quand j'ai commencé avec quelques collègues à étudier à l'université, au début des années 80, ce n'était pas très bien vu. On se faisait regarder de travers, comme si on voulait être plus fins que les autres. Quand je suis devenu directeur, j'ai donné un grand coup de pouce en axant des ressources là-dessus et en permettant aux gens de suivre des formations, pour montrer que tout le monde est gagnant », raconte-t-il.

« Jadis, le management s'apprenait sur le tas, mais aujourd'hui, les exigences sont autres. J'ai permis à plusieurs officiers d'aller faire leur maîtrise à l'École nationale d'administration publique, et ç'a rehaussé le niveau de gestionnaires et de cadres qu'on avait », poursuit-il.

S'il est toujours favorable à ce que les corps policiers encouragent le perfectionnement et l'éducation, il croit toutefois que son ancienne organisation a bien fait de ne plus rendre obligatoires les 30 crédits universitaires pour devenir officier.

« Ce n'est pas nécessairement habile de le rendre obligatoire, car il peut effectivement y avoir de bons candidats qui ont les compétences et l'expérience sans avoir le diplôme. Un bon mélange des deux est la solution, à mon avis. Et il faut faire attention, car il y a des formations de très haut niveau qui ne sont pas nécessairement reconnues par une université », ajoute-t-il, en citant le Collège canadien de police et l'Académie du FBI, entre autres.